

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2022-43

En exercice 18

Présents 13

Votants 14

Date de la Convocation

31/10/2022

Date de l'affichage

31/10/2022

Objet de la délibération

Tarifs location salles

Communales - Association

Séance du 8 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux,

et le huit novembre,

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Roland JACQUARD,
Jacques BONNIER, Marion ATRON, Sébastien BLANCHON, Sophie DEMAREST,
Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, Nelly GUICHARD, Anthony LAINE, Claudine
MARCHAND, Jean-Louis ROCHET.

Absents : François-Damien GROS, Christopher HAUBRUGE, Valérie JUNG,
Isabelle PACOU, Irène ROUCHE (pouvoir à B. MONNET).

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Considérant les demandes récurrentes de location des salles communales des communes déléguées de Grusse et Vincelles par des associations dont le siège n'est pas situé sur la commune mais dont l'activité est à destination des habitants ;

Il convient de fixer un tarif de location de ces salles à la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE de fixer la location de la séance effective à 10 euros

DIT que la facturation interviendra en juin et décembre pour les locations annuelles et après chaque séance pour les locations ponctuelles.

AUTORISE La Maire à signer tout document concernant cette affaire.

Fait et délibéré
A VAL-SONNETTE, le 08/11/2022
POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire, MONNET Brigitte

